

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26332275***Déposé
21-05-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0798896453

Nom(en entier) : **SYENSQO**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue de la Fusée 98
1130 Bruxelles**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), CAPITAL, ACTIONS

D'après un procès-verbal reçu par Matthieu DERYNCK, notaire à Bruxelles (deuxième canton), associé de « Van Halteren Notaires », à 1000 Bruxelles, rue de Ligne 13, le 7 mai 2026, il résulte que :

(…)

Annulation d'actions.

Conformément à l'article 7:217, §1er du Code des sociétés et des associations, (i) les 143.455 actions propres qui ont été achetées dans le cadre de la troisième tranche du programme (jusqu'au 30 juillet 2025), (ii) les 431.916 actions propres qui ont été achetées dans le cadre de la quatrième tranche du programme (jusqu'au 14 novembre 2025) et (iii) les 59.000 actions propres qui ont été achetées dans le cadre des achats du 26 février 2026, soit un total de 634.371 actions propres, sont annulées.

Les réserves indisponibles constituées conformément à l'article 7:217 § 2 du Code des sociétés et des associations sont supprimées.

Modification des statuts.

En conséquence, les statuts sont modifiés comme suit :

- l'article 5 des statuts est remplacé par le texte suivant :

Le capital est d'un milliard trois cent cinquante et un millions six cent vingt-quatre mille deux cent nonante-deux euros quatre-vingt-deux cents (1.351.624.292,82 EUR). Il est représenté par 103.286.902 actions sans mention de valeur nominale.

- Le premier paragraphe de l'article 6 est remplacé par le texte suivant :

§1. Ces 103.286.902 actions sans mention de valeur nominale sont entièrement libérées. Elles sont dématérialisées ou nominatives dans les limites prévues par la loi. Leur titulaire peut, à tout moment demander la conversion de ses titres en titres dématérialisés (à ses frais) ou en titres nominatifs (gratuitement).

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés, avec faculté de subdéléguer :

- à tout administrateur, ainsi qu'à Madame Valérie DEMEUR, Corporate Secretary et Senior Legal Advisor et Madame Olivia SZERER, Senior Legal Counsel, pour l'exécution de l'annulation des actions, en particulier la modification du registre des actions.
- à tout employé de l'études des notaires « Van Halteren Notaires », agissant séparément, pour l'établissement du texte coordonné des statuts.

(…)

Pour extrait analytique conforme.

Déposé en même temps : expédition et procuration.

(signé) Samuel WYNANT, notaire à Bruxelles.